



Secrétariat Général

SG/15-665-133 du 30/03/2015

INTERNAT DE LA REUSSITE - RENTREE 2015

Références : Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République - note de la DGESCO du 09 décembre 2013

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'académie - DSDEN - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, IEN du 1er degré, directeurs de CIO - Mesdames et Messieurs les chefs de service SAIO et santé/social - Madame et Monsieur les doyens des corps d'inspection

Dossier suivi par : Secrétariat général - Fax : 04 42 26 68 03 - mail : ce.sg@ac-aix-marseille.fr
DSDEN 04 M. CAVALLO tel : 04 92 36 68 55 / DSDEN 05 Mme DELEPINE tel : 04 92 56 57 35 /
DSDEN 13 M. BARTIER, M. SONCARRIEU tel : 04 91 99 66 35 / DSDEN 84 Mme CHAMPOLLION
tel : 04 90 27 76 10

L'internat est un mode d'accueil et de scolarisation qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage des règles de vie collective pour tous les élèves dont les familles le souhaitent. Il repose sur un projet pédagogique éducatif efficace, intégré au projet d'établissement, visant la réussite des internes dans un cadre rassurant.

1. Objectifs généraux

- proposer dans les internats des conditions d'étude et un encadrement propice à la réussite des élèves et des étudiants ;
- adapter les réponses pédagogiques et éducatives aux besoins des internes ;
- diversifier les publics accueillis, en veillant à augmenter la part d'élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux.

2. Public accueilli

L'internat de la réussite pour tous doit répondre à la demande sociale dans sa diversité. Il ne saurait s'agir de sélectionner les jeunes sur leurs seuls résultats et tout élève motivé, quelles que soient ses performances scolaires, doit pouvoir bénéficier de ce mode d'accompagnement pédagogique et éducatif. Il s'agit, en particulier, de sécuriser le parcours de l'élève et de favoriser sa réussite scolaire et éducative par ce mode de scolarisation. L'internat constitue une réponse pertinente lorsqu'une situation professionnelle, sociale ou relationnelle dans la famille n'offre pas à l'élève les conditions permettant d'exprimer son potentiel.

Le dispositif garde la vocation d'accueillir, en priorité, des élèves issus de familles socialement défavorisées (potentiellement éligibles à la bourse nationale), notamment ceux résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et les élèves issus des territoires ruraux.

Un effort doit être entrepris, notamment en matière d'information et de dialogue, en direction des familles, pour que les capacités d'accueil dégagées en internat soient utilisées.

A cet effet, les interlocuteurs privilégiés des familles sont, dans le premier degré, les directeurs d'école, et dans le second degré les assistantes sociales.

3. Modalités

3.1 Pilotage du dispositif :

3.1.1 Organisation académique :

L'accroissement et la diversification de l'offre de places en internat ainsi que l'amélioration de l'accueil en internat relèvent de la politique académique en lien étroit avec les collectivités territoriales et les préfetures.

Le recteur, après avoir pris l'attache des chefs d'établissements disposant d'un internat, arrête le nombre de places réservées au titre de l'internat de la réussite.

Les corps d'inspection sont impliqués dans l'accompagnement et l'évaluation des dispositifs nouveaux et existants, en particulier en relation avec la DAFIP et dans le cadre de la démarche QualEduc.

Une attention particulière est portée à la mise en place des modalités de suivi individuel des élèves, articulées avec les dispositifs pédagogiques de droit commun (notamment l'accompagnement personnalisé).

La procédure de candidature et la composition des dossiers figurent en annexes de cette circulaire.

3.1.2 Organisation départementale :

3.1.2.1 Cellule chargée des internats de la réussite pour tous :

Une cellule chargée de l'internat est activée dans chaque département de l'académie. Elle réunit dans chaque DSDEN un personnel du service de la scolarité désigné à cet effet, les conseillers techniques sociaux et de santé de l'I.A.-DASEN ainsi que sur les chefs d'établissements concernés. Sous l'autorité de l'IA-DASEN, en relation avec un IA-IPR EVS et l'impulsion des IEN-IO, cette cellule a pour mission de :

- faire le point sur les possibilités d'accueil qui pourraient être mobilisées au profit en particulier de collégiens qui souhaiteraient un internat et solliciter les principaux de collège et les proviseurs de lycée pour la détermination de capacités d'accueil modulée en fonction des différents publics ciblés (dont « internat de la réussite ») ;
- mobiliser les établissements sur l'actualisation des projets d'internat ;
- recenser et analyser la demande;
- faire le lien avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat concernés.

3.1.2.2 Commission de recrutement :

Une commission de recrutement des élèves en internat de la réussite est réunie dans chaque département de l'académie. Elle associe tous les acteurs impliqués sur le dossier. Présidée par l'IA-DASEN (ou son représentant), elle comprend les chefs d'établissement concernés, un IA-IPR établissement et vie scolaire, l'IEN-IO, un représentant du préfet à l'égalité des chances, des représentants des associations représentatives des parents d'élèves. Les collectivités territoriales (conseil général et conseil régional) sont également invitées à y participer.

3.1.2.3. Critères de recrutement :

L'engagement des familles et des élèves dans le projet ainsi que leur information sur les conditions de l'internat sont essentiels. En cas de demandes excédant les possibilités d'accueil, la priorité sera organisée comme suit :

- I) élèves issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- II) élèves issus de la ruralité,
- III) situations spécifiques.

L'internat de la réussite du lycée André Honnorat de Barcelonnette est ouvert en priorité aux élèves issus des quartiers de la politique de la ville de Marseille, ainsi qu'aux élèves des départements alpins.

3.2 Niveau de recrutement :

En fonction des places disponibles, chaque IA-DASEN détermine le(s) niveau(x) de classe(s) prioritaire(s) pour le recrutement.

3.3 Désectorisation :

Les élèves retenus pour une place en internat de la réussite seront affectés de manière prioritaire par les IA-DASEN.

3.4 Contribution des familles :

Les bourses nationales et les différentes aides des collectivités territoriales seront défalquées des frais de pension. La contribution demandée aux familles restera modique

Signataire : Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Calendrier des opérations

DATE	OPERATION
• 29 mai 2015	Date limite de dépôt des dossiers auprès des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)
• Du 1 juin 2015 au 3 juin 2015	Vérification des dossiers
• Entre le 6 juin 2015 et le 16 juin 2015	Commission de recrutement dans les DSDEN
• A partir du 16 juin 2015	Avis aux familles (décision de la commission)
• A partir du 18 juin	Accueil des familles et des élèves pour une journée d'intégration

L'adresse de l'élève est-elle dans un quartier :

Quartiers politique de la ville Oui Non
ZUS : Zone Urbaine Sensible Oui Non

(Voir la base adresse de la délégation interministérielle à la ville : <http://sig.ville.gouv.fr/>)

L'élève est-il boursier ? Oui Non

Si oui, nombre de part(s) de bourse :

1.3- Renseignements éducatifs et scolaires

Fiche d'évaluation à renseigner par le CPE et le professeur principal ou le professeur des écoles dans le cas d'une entrée en 6^{ème}

L'élève pratique-t-il un sport ou une activité culturelle ? Oui, laquelle _____ Non

Evaluation de la scolarité actuelle

Résultats scolaires	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la scolarité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Implication dans la vie de l'établissement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Assiduité	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Capacité à s'intégrer dans un groupe	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Comportement compatible avec les règles de vie en collectivité, notamment la vie en internat	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'écrit	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Maîtrise de l'oral	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Construction d'un raisonnement	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible
Autonomie	<input type="checkbox"/> Très bien	<input type="checkbox"/> Bien	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Faible

Bénéfices attendus de la scolarité en internat

(Exemples : méthodes de travail, autonomie, construction d'un raisonnement, organisation du temps de travail ...)

2- Avis circonstancié du directeur d'école, du chef d'établissement d'origine concernant la demande de scolarisation en internat

3- Composition du dossier

- Bulletins scolaires ou copie du livret scolaire.
- Une lettre motivée justifiant la demande du représentant légal de l'élève et contresignée par l'élève (en cas de parents séparés, divorcés ou d'autorité parentale conjointe, lettre des deux parents ou signature des deux parents).
- La fiche sociale complétée par le Service Social en Faveur des Elèves précisant notamment les capacités de l'élève à intégrer un internat (sous enveloppe cachetée, libellée « confidentiel »).
- Déclaration de candidature signée.
- Avis du conseiller d'orientation psychologue (si élève scolarisé dans le second degré).

L'ensemble du dossier doit être adressé à la DSDEN du département d'implantation de l'établissement demandé :

**- Direction académique des services de l'éducation nationale des Alpes de Haute-Provence
Pôle vie de l'élève et vie de l'établissement
3 avenue du plantas 04000 DIGNE LES BAINS**

**- Direction académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes
12 avenue Maréchal Foch
05000 GAP**

**- Direction académique des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône
28, boulevard Charles Nedelec
13231 MARSEILLE CEDEX 1**

**- Direction académique des services de l'éducation nationale du Vaucluse
49, rue Thiers
81077 AVIGNON CEDEX 4**

Déclaration de candidature à remplir par la famille

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

représentant de l'élève :

Demande l'intégration de mon enfant à l'internat de la réussite pour tous de l'établissement :

.....

Date :

Signature :

Dossier social

Service Social en Faveur des Elèves.

DSDEN du département du:

04 / 05 / 13 / 84 (préciser)

Date :

I – Assistant de service social rédacteur :

NOM et Prénom :

Fonction et service :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mail :

II – L'élève

Nom et prénom :

Sexe : F M

Date et lieu de naissance :

Etablissement et classe :

Parcours scolaire :

Année 2014 - 2015 :

Année 2013 - 20134 :

Année 2012 - 2013 :

Année 2011 - 2010 :

III – Identification de la famille dans laquelle réside l'élève :

Madame

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tel :

Monsieur

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

Internat de la réussite

Détenteurs de l'autorité parentale :

FRATRIE			
Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etablissement scolaire / Classe

Environnement familial dans lequel vit l'élève :

1. avec ses 2 parents		6. avec un autre membre de sa famille (<i>grands-parents, oncle, tante.....</i>)	
2. avec sa mère seule		7. confié à l'A.S.E en établissement	
3. avec son père seul		8. confié à l'A.S.E. en famille d'accueil	
4. avec sa mère dans une famille recomposée		9. résidence alternée	
5. avec son père dans une famille recomposée		10. autres (<i>à préciser</i>)	

IV- Si les parents sont séparés, identification de la famille dans laquelle ne réside pas l'élève ou y réside en alternance :

Madame

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

Adresse de la famille :

Tel :

Monsieur

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Qualité/enfant :

Situation professionnelle :

FRATRIE			
Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etablissement scolaire / Classe

Internat de la réussite

V- Synthèse des éléments recueillis par l'assistant de service social :

L'enfant dans sa famille, conditions de vie, capacité de l'élève à intégrer l'internat.

Date et Signature :

Avis du conseiller d'orientation psychologue

Nom :

Prénom :

Partie à remplir par le conseiller d'orientation psychologue
Avis circonstancié après ENTRETIEN avec le candidat

Nom et qualité du signataire

Date et signature

Signature du directeur du CIO